

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/29

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À L'OCCASION DU SOMMET DE

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION

EN EUROPE

HELSINKI (Finlande)
Le 9 juillet 1992

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière réunion, tenue à Paris en novembre 1990, nous avons pris note des événements extraordinaires qui ont fait passer l'Europe de la Guerre froide et de la confrontation à l'unité et à la coopération. Le contraste entre les événements actuels et ce nouveau contexte politique ne pourrait être plus brutal.

Au moment où nous nous rencontrons à Helsinki, des soldats canadiens poursuivent leur travail en Europe. Ils sont 1 200 en Bosnie et en Croatie. Comme en 1914 et en 1939, le Canada est présent en Europe, la sécurité du Canada étant directement liée à celle de l'Europe. Nous accordons une grande importance à notre engagement envers la sécurité européenne.

C'est pourquoi un bataillon canadien se trouve actuellement à Sarajevo, où il assure la protection de l'aéroport pour que les enfants, les personnes âgées, les femmes et les hommes de tous les groupes ethniques puissent survivre au milieu d'un conflit tragique et destructeur.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une solution pacifique soit trouvée pour la population tout aussi éprouvée du Nagorny-Karabakh.

Notre réunion de Paris était, à de nombreux égards, beaucoup plus facile, non seulement parce que les circonstances politiques étaient plus agréables, mais aussi parce que notre tâche était plus simple. Nous avions un objectif commun : exposer les grandes lignes d'une nouvelle vision pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans une nouvelle Europe.

Ici, notre tâche est différente et plus difficile. Nous devons mettre en pratique les concepts élaborés à Paris et prendre des mesures en vue d'assurer une véritable sécurité.

À mon avis, ici, à Helsinki, nous prenons des mesures qui modifieront radicalement la CSCE par rapport à ce qu'elle était lorsque que nos prédécesseurs l'ont fondée, il y a 16 ans.

Nous devons tous changer notre façon de voir et notre comportement. Ce qui ne veut pas dire que les engagements que nous avons solennellement pris au fil des ans ne sont plus valides, ni que les principes fondamentaux de paix, d'égalité souveraine, de sécurité et de stabilité qui sous-tendent la CSCE sont affaiblis. Au contraire, ces principes n'ont jamais été aussi importants, pertinents ou réalisables.

Nous devons maintenant adapter nos façons d'agir aux nouvelles réalités, ce qui n'est jamais facile. Pour y parvenir, il faut faire des compromis, tenter de comprendre le raisonnement des autres et faire preuve de responsabilité politique.

Franchement, ces attitudes n'ont pas été assez courantes jusqu'ici, à la CSCE.

Le document d'Helsinki de 1992 pèse environ un demi kilo, mais aucune mention n'y est faite de la tourmente qui secoue la Bosnie-Herzégovine. Pendant les semaines de négociations et de chamailleries sur l'énoncé politique, des milliers de personnes étaient tuées en Bosnie-Herzégovine.

Nos délégations souhaitaient souvent davantage réaffirmer que les droits des minorités sont des droits individuels collectifs et non des droits de groupe pour lesquels il faut démontrer une certaine sensibilité. Elles tentaient peut-être de s'assurer que le nouveau bureau du Haut-commissaire sur les minorités nationales n'ait aucune influence réelle, ou prétendaient que ce que le public appelle de la violence ethnique n'a rien à voir avec les minorités. Ou encore, que les peuples minoritaires et majoritaires ne peuvent s'entendre parce qu'ils ne le souhaitent pas ou ne peuvent pas y arriver.

Nous avons tous des idées préconçues sur ce que nous pouvons et devrions faire, à la CSCE. Il existe des traditions, des positions et un langage diplomatique qui ont leur propre mystique et leur propre philosophie, mais qui sont aussi rigides.

Partout dans le monde, le public exige davantage des institutions multilatérales: plus d'action, plus de détermination, plus d'initiative. C'est pourquoi nous devons nous assurer que la CSCE fonctionne.

Par le passé, nous nous sommes employés à promouvoir certains principes fondamentaux : le droit à la liberté de pensée, de conscience, de mobilité, d'expression, de religion, de contacts humains et de choses en lesquelles nous croyons réellement.

En 1975, le simple fait que les représentants de deux adversaires idéologiques puissent s'asseoir à la même table et s'entendre sur certaines questions était en soi un progrès important en faveur de la sécurité.

Notre monde est devenu plus complexe, tout comme nos besoins en matière de sécurité. La CSCE réunit des pays qui ont une vision commune fondée sur le pluralisme, les droits de la personne et la règle de droit.

Nous devons maintenant faire en sorte que nos engagements envers la CSCE soient immuables et nous appliquer à les mettre en oeuvre, à les promouvoir et à les protéger. Ce n'est qu'à ce moment que nous aurons un cadre de sécurité significatif.

Autrement dit, nous devons montrer que nous prenons nos engagements au sérieux. En tant que membres de cette

organisation, nous veillerons à ce que chacun de nous respecte ces engagements.

Les engagements pris pour assurer la protection des droits des minorités doivent être respectés. Plus d'une guerre de conquête a été déclenchée pour libérer une minorité. De nouveaux gouvernements libéraux et prêts à collaborer peuvent être remplacés par des xénophobes vindicatifs qui défont dangereusement les transformations des dernières années et prennent le pouvoir en promettant d'avoir recours à la force pour protéger leurs minorités ethniques à l'étranger.

Les enjeux sont très élevés. Chose certaine, il y va non seulement de la crédibilité de cette organisation, mais aussi de la crédibilité des dirigeants politiques auprès de la population. La tâche n'est pas facile.

La CSCE doit s'attaquer à certains des problèmes les plus difficiles en Europe. Des haines ethniques qui durent depuis des siècles. Des frontières fixées de façon arbitraire. Un héritage de faillite économique et de destruction de l'environnement.

La dislocation sociale de générations de gens qui ont vécu dans la certitude trompeuse et la fausse sécurité du communisme et qui sont maintenant confrontés à la réalité souvent effrayante de la liberté.

Les vestiges d'un passé tourmenté demeurent trop nombreux: le conflit tragique au Nargony-Karabakh, la présence de troupes étrangères dans les pays baltes indépendants et l'ancienne Yougoslavie.

Comme il a déjà été souligné, la libération de l'esprit humain a suscité une spontanéité, une richesse et une créativité nouvelles sur la scène européenne, mais elle a aussi révélé jusqu'où notre méchanceté peut aller.

La sécurité de ce monde, notre monde, doit reposer sur des valeurs fondamentales. En tant que cadre de notre sécurité, la CSCE doit pouvoir intervenir si ces valeurs sont bafouées.

Nous nous engageons tous à respecter les droits des minorités. Or, des millions de personnes sont menacées ou se considèrent menacées parce qu'elles vivent du mauvais côté d'une frontière, d'une montagne ou d'une rivière. Même si c'est là que leurs parents et leurs grands-parents ont vécu.

Tous les gouvernements doivent avant tout assurer le traitement égal de tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse.

Le temps des arguments astucieux dans ce forum est terminé. La question des minorités en Europe n'est pas une question de définition, c'est une question de droits humains fondamentaux, et, dans de nombreux cas, de survie.

Nous avons pris des engagements clairs à la CSCE à cet égard. Il faut maintenant s'assurer que les gouvernements remplissent ces engagements, dans les relations bilatérales et les programmes multilatéraux.

Autrement, la coopération du Canada avec tout pays qui ne respecte pas ces engagements sera touchée.

Monsieur le Président,

Nous condamnons vivement le soi-disant processus de purification ethnique. Cette pratique odieuse a cours en ce moment même dans de nombreuses régions de l'ancienne Yougoslavie, malgré nos discours sur la paix, la sécurité et les droits de la personne. Nous exhortons les gouvernements de la Serbie et de la Croatie à respecter leurs engagements et les lois humanitaires internationales, qui prônent notamment la protection de la vie des personnes, quel que soit le groupe auquel elles appartiennent.

Nous ne pouvons accepter que des brutes obligent chaque semaine des milliers de personnes à quitter leurs foyers. Nous ne pouvons tolérer les horreurs que doivent supporter les citoyens de l'ancienne Yougoslavie qui sont torturés, violés ou contraints de vivre dans des conditions épouvantables pour les amener à quitter leurs foyers dans leur propre patrie.

Monsieur le Président,

Le monde se rappelle avec honte les atrocités commises par les nazis et il est tous les jours témoin d'horreurs semblables. Allons-nous laisser des idéologies racistes et expansionnistes l'emporter? Il faut arrêter les coupables.

Nous demandons aux Nations Unies de déployer tous les efforts possibles pour assurer l'instauration d'un cessez-le-feu durable. Nous appuyons la Conférence de paix de la Communauté européenne (CE) et les efforts de la CSCE pour envoyer des missions spéciales chargées de surveiller le respect strict des droits de la personne au Kosovo, en Vojvodine et en Sandjak. Nous partagerons le fardeau lié aux flots de réfugiés et de personnes déplacées.

Il existe des mécanismes utiles à la CSCE: le mécanisme de la Dimension humaine et le nouveau Haut-commissariat sur les minorités nationales. Nous pouvons prendre des mesures sans

consensus et nous pouvons envoyer des missions enquêter sur la situation et dénoncer les violations.

Nous devons continuer à les renforcer et à les utiliser efficacement. Les pays qui se préoccupent de la situation de leurs minorités à l'extérieur de leurs frontières doivent recourir à ces mécanismes.

La CSCE n'acceptera jamais un recours unilatéral à la force militaire, mais ne tolérera pas non plus les violations flagrantes des droits de la personne.

Une première étape essentielle consiste à enchâsser la règle de droit, non seulement dans des textes arides, mais dans la réalité. Le processus d'élaboration des lois joue un rôle indispensable dans une société vraiment démocratique. Il faut assurer l'indépendance du système judiciaire pour que les gens aient confiance dans leurs institutions. Nous pouvons échanger beaucoup d'idées et de renseignements dans ce domaine par l'intermédiaire de la CSCE.

Monsieur le Président,

Le cadre de la CSCE nous offre un moyen non seulement de régler les conflits, mais, surtout, de les prévenir.

Le Canada continue de croire que la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de la CSCE constitue le meilleur moyen de prévenir les conflits. Toutefois, pour y arriver, il nous faut d'autres mécanismes.

Un avertissement rapide donné par l'intermédiaire du Comité des hauts fonctionnaires, du Bureau des institutions démocratiques ou du Haut-commissariat est essentiel. Toutefois, nous devons réagir rapidement une fois que nous avons été avertis. Nous devons être prêts à envoyer des missions d'enquête ou de bons offices pour qu'elles s'emploient avec patience à réunir les parties avant qu'elles ne deviennent irréconciliables.

Cette tâche extrêmement importante ne doit pas être à la merci de programmes politiques nationaux. Il y a déjà eu trop de morts en Europe. Nous devons demeurer vigilants au sujet du Kosovo et d'autres régions de conflit qui semblent peut-être lointaines mais qui sont au coeur de la CSCE.

La CSCE a déjà pris les premières mesures ponctuelles. Le Canada a fourni une aide: l'envoi d'un avion et d'un expert au Nagorny-Karabakh; l'envoi d'un chef de mission au Kosovo. Nous croyons fermement en l'utilité de ces missions. Toutefois, nous devons tous être prêts à faire davantage.

Nous devons également pouvoir recourir à des forces d'interposition, avant ou pendant un conflit. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de la fonction de maintien de la paix de la CSCE. Dans ce dossier, j'estime que nous avons fait nos preuves.

Il y a quelques mois, nous avons dit que nous devions concilier la capacité de la CSCE d'établir la sécurité avec la capacité de l'OTAN d'assurer la sécurité. Je crois que nous y sommes finalement parvenus.

Le document d'Helsinki nous confère le mandat politique d'assurer le maintien de la paix dans le cadre de la CSCE. Les procédures prévues dans ce document et la volonté des organisations régionales et transatlantiques de soutenir ces efforts nous en donnent les moyens. Il s'agit d'un pas important en vue de donner à la CSCE la capacité opérationnelle dont elle a besoin pour prendre des mesures.

En outre, il concrétise la notion selon laquelle la sécurité en Europe est constituée d'éléments imbriqués. Non seulement la CSCE et l'OTAN, mais aussi la CE, l'Union de l'Europe de l'ouest (UEO) et le Conseil de l'Europe contribuent à assurer notre sécurité.

Monsieur le Président,

La protection des droits des minorités, la prévention des conflits et un forum de sécurité efficace sont tous essentiels pour les années 1990.

En fait, l'approche globale en matière de sécurité, que les auteurs de l'Acte final d'Helsinki de 1975 ont adoptée il y a bien des années, s'est révélé justifiée. Le Canada croit fermement dans l'utilité et l'importance constantes de la CSCE.

Le défi que nous devons relever maintenant consiste à transformer l'autorité politique et morale unique de la CSCE, que nous nous sommes efforcés pendant si longtemps de créer, en un mécanisme efficace de gestion des problèmes.

Monsieur le Président,

J'invite tous mes distingués collègues à prendre personnellement, dès leur retour dans leur pays respectif, des mesures qui permettront la réalisation des engagements de la CSCE. Il ne s'agit pas seulement d'obligations pour les autres, mais pour chacun de nous ici présent. Aucun pays ne peut prétendre avoir parfaitement réussi. Il reste beaucoup de travail à faire.